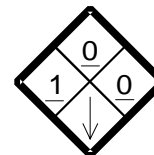


Health Hazard	①
Fire Hazard	①
Physical Hazard	①
Personal Protection	②

Grade HMIS

Knauf Insulation GmbH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Grade NFPA

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Produit : Isolation en fibre de verre

Numéro MSDS : 1004

Désignations commerciales : 1000° Pipe Insulation*, Acoustical/IB Board, Acoustical Board Smooth, Air Duct Board (Type M, Type AGM), Amber Blanket Insulation, Basement Wall Insulation, Black Acoustical Board, Black Blanket Insulation, Black Diffuser Board, Commercial Building Insulation, Duct Liner E•M, Duct Wrap (Unfaced & Faced), Elevated Temperature (ET) Batt*, Elevated Temperature (ET) Blanket*, Elevated Temperature (ET) Board*, Elevated Temperature (ET) Panel*, Equipment Liner M, Fabrication Board*, Flexible Duct Material, Foil Faced Residential Insulation, FSK Faced Residential Insulation, Hull Board*, Insulation Board*, KFR/ET Range Insulation*, KN Series Insulation, Kraft Faced Residential Insulation, KwikFlex*, Manufactured Housing Duct Board, Manufactured Housing Insulation, Metal Building Insulation, Pipe & Tank Insulation*, Rigid Plenum Liner, Unfaced Residential Insulation, Sill Sealer, Wall and Ceiling Liner M, Wall Insulation (* See Section VIII)

Fabricant : Knauf Insulation GmbH

Date de publication : 1 octobre 2006

Adresse : One Knauf Drive
Shelbyville, IN 46176-1496

Responsabilité commerciale du produit : 317-398-4434, X8102
Téléphone d'urgence 24 h (Chemtrec) : 800-424-9300

SECTION II - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	%	TLV	LEP
Verre fibreux	65997-17-3	83-97	1 fibre/cc	1 fibre/cc
Résine d'urée-phénol formaldéhyde	25104-55-6	3-17	Aucune	Aucune
Formaldéhyde*	50-00-0	< 0,1	C0,3 ppm	0,75 ppm

Clé : TLV = ACGIH, 8 h valeur pondérée en fonction du temps (TWA) ; LEP = limite d'exposition permise par OSHA.

Les limites TLV et LEP s'appliquent aux fibres respirables de longueur < 5 µm, de diamètre > 3 µm, de taux d'aspect < 5:1.

* Formaldéhyde : TLV = ACGIH Limite pour poste de travail ; LEP = limite d'exposition permise par OSHA.

SECTION III - IDENTIFICATION DES DANGERS

Synopsis des urgences : La monographie 2002 publiée par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer a éliminé la laine de fibre verre de sa liste de cancérigènes probables (Groupe 2B). Elle est désormais classée Groupe 3, non classable en ce qui concerne la carcinogénicité humaine.

OSHA et d'autres organismes gouvernementaux des États-Unis exigent qu'une étiquette d'avertissement soit placée sur ce produit. Cet avertissement identifie un danger possible mais sans préciser le degré de risque. Les règlements OSHA n'exigent pas le port d'une protection respiratoire tant que l'exposition à la laine de fibre de verre ne dépasse pas 1 fibre/centimètre cube (f/cc) TWA (8 heures, valeur pondérée en fonction du temps). L'exposition à la laine de fibre de verre dans les immeubles résidentiels ou commerciaux et dans les usines de fabrication est généralement inférieure à 1 f/cc. Les installateurs et fabricants devraient être conscients de leurs niveaux d'exposition et prendre les mesures appropriées le cas échéant, selon les pratiques recommandées. Des directives concernant les expositions aux fibres pour diverses applications sont disponibles auprès de la North American Insulation Manufacturers Association (Association nord-américaine des fabricants de produits d'isolation), www.NAIMA.org. Knauf recommande VIVEMENT d'observer toutes les pratiques sécuritaires de travail relatives aux laines de fibre de verre et à leur installation.

SECTION III - IDENTIFICATION DES DANGERS

Grade HMIS : Santé : 1 Incendie: 0 Risque matériel : 0 Protection : B

Voies d'absorption principales : Par aspiration de fibres dans les poumons et le système respiratoire, et par les fibres en suspension dans l'air sur la peau et dans les yeux.

Organes cibles privilégiés : Poumons, système respiratoire, peau et yeux.

Effets potentiels sur la santé :

Aigu : Irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires supérieures.

Chroniques : Les résultats des études épistémologiques cohorte et cas-témoin nichés les plus récentes d'ouvriers américains exposés à la laine de verre n'ont apporté aucune preuve d'association entre l'exposition aux fibres et le risque de cancer respiratoire ou de mésothéliome.

Contact avec la peau : Des cas confirmés de dermatite de contact ont été rapportés.

Contact oculaire : Un irritant mécanique qui peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Ingestion : Non toxique en cas d'ingestion. Un irritant potentiel léger des voies gastro-intestinales en cas d'ingestion d'une quantité excessive.

Conditions généralement aggravées par l'exposition : Les maladies chroniques préexistantes affectant les voies respiratoires supérieures et les poumons, tels que, mais sans y être limités, bronchite, emphysème et asthme. Les maladies de la peau telles que la dermatite

Carcinogénicité : Bien qu'elles ne soient plus listées en tant que cancérigènes par le CIRC, les fibres de laine de verre sont classées Groupe IIB par NTP (raisonnablement anticipé d'être cancérigène). La laine de fibre de verre est classée en tant que poussière incommode par OSHA.

SECTION IV - PREMIERS SECOURS

Inhalation : Transporter à l'air libre. Boire de l'eau pour nettoyer la gorge et se moucher pour évacuer la poussière. En cas de toux et d'irritation, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer à grande eau jusqu'à ce que l'irritation disparaisse, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Prendre de bonnes mesures sanitaires individuelles. Se laver avec un savon doux et de l'eau chaude après chaque exposition.

Ingestion : Les procédures d'urgence ne sont normalement pas requises. Peut être un irritant gastro-intestinal temporaire.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Grade NFPA : Santé : 1 Incendie: 0 Réactivité : 0 Autre : 0

Méthode d'extinction : Utiliser de l'eau, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs. Une fumée épaisse peut limiter la visibilité dans des espaces clos.

Risques de feu et d'explosion : Les résines, papiers ou parements en plastique brûlent en dégageant une fumée dense et âcre. En cas d'incendie, les produits revêtus de vinyle dégagent de la chlorure d'hydrogène, un gaz fortement irritant.

SECTION VI. - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédures de nettoyage : Mettre le matériau dans un conteneur approprié, par exemple au moyen d'une pelle, en faisant attention de minimiser la génération de poussières et de fibres. Le nettoyage au moyen d'un aspirateur est préférable. S'il est nécessaire de balayer, utiliser un inhibiteur de poussière.

Précautions individuelles : En cas de présence de poussières, porter un masque facial approuvé de protection contre les poussières tel que le 3M 8210, N95 ou équivalent.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ce produit n'est pas réglementé au titre des Déchets dangereux RCRA. Peut être éliminé dans une décharge publique. Observer les règlements nationaux et locaux.

SECTION VII. - MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Stocker dans un endroit sec. L'aire de travail doit être propre. Aspirer la poussière. Utiliser un inhibiteur de poussière si un balayage s'avère nécessaire.

Sensibilité ou incompatibilité particulière : L'acide fluorhydrique réagit avec le verre et le dissout.

Précautions de manipulation : Une protection respiratoire appropriée est nécessaire si le potentiel de poussière dépasse les valeurs LEP/TLV.

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

*** Précautions de chauffage :** Au cours du chauffage initial d'une isolation pour hautes températures à plus de 175 °C, une odeur âcre et de la fumée peuvent se dégager. Une aération adéquate devrait être fournie en protection contre les émanations nocives. Dans des espaces clos, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures techniques : Fournir une ventilation mécanique ou naturelle adéquate de façon à maintenir les concentrations en fibres en dessous des valeurs LEP/TLV. Prévoir une évacuation locale si nécessaire. Les équipements motorisés doivent être munis de dispositifs de collection de poussière appropriés.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des valeurs LEP/TLV, porter un respirateur approuvé tel que le 3M 8210, N95 ou équivalent, pour protection contre les fibres de laine de verre respirables. Les concentrations de fibres qui dépassent les recommandations du fabricant de masque requièrent un plus haut niveau de protection respiratoire, par exemple un demi-masque respiratoire muni de filtres à poussière appropriés.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales, des lunettes-masque ou un écran facial pour manipuler, installer ou fabriquer afin de protéger les yeux contre la poussière et les fibres.

Protection de la peau (vêtements) : Des manches longues, des vêtements flottants et une couverture de tête sont recommandés. Laver les vêtements de travail séparément des autres vêtements, serviettes et draps pour empêcher la migration des fibres. Rincer à fond la machine à laver.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Produit fibreux jaune ou noir, légère odeur de phénol formaldéhyde. Certains produits ont un revêtement en vinyle, papier kraft, feuille métallique ou tissu de verre. L'isolation pour tuyau PermaWick contient une toile de fibre organique non tissée.

Point de fusion : > 700 °C

Densité : Variable

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Pur/Mélangé : Mélangé

SECTION X - RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit est stable et non réactif.

Les produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de la résine peut inclure dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, formaldéhyde, carbone particulaire et traces de cyanure d'hydrogène.

SECTION XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES / ÉCOLOGIQUES

LD₅₀ : N.D.

CL₅₀ : N.D.

Dangers toxicologiques : La synopsis des urgences se trouve à la page 1, Section II.

Dangers écologiques : Aucune donnée disponible pour ce produit.

Teratogénéicité, mutagénéicité et autres effets sur la reproduction : Aucun n'est connu

SECTION XII - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ce produit n'est pas réglementé au titre des Déchets dangereux RCRA. Peut être éliminé dans une décharge publique. En cas de doute, contactez le bureau local de l'USEPA (administration de la protection de l'environnement des États-Unis), votre organisme local de santé publique ou les régulateurs locaux des décharges publiques.

SECTION XIII - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition US DOT : Non réglementé

Étiquette DOT : Aucune

Numéro ONU/NA : Aucun

SECTION XIV - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État OSHA : Ce produit est régulé comme poussière incommode selon les critères OSHA.

État TSCA/CEPA : Tous les composants de ce produit font partie des inventaires de produits chimiques de TSCA et CEPA.

Quantité rapportable au CERCLA : N.A.

SARA TITLE III :

Section 302 substances extrêmement dangereuses : Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse telle que définie et listées dans la Section 302.

Section 311/312 Catégories de risque : Rapportable en tant que substance dangereuse. Vérifiez les quantités rapportables auprès de votre organisme local de planification des urgences.

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit ne contient aucune substance rapportable au titre de la Section 313.

Avertissement du **California Safe Drinking Water and Toxics Enforcement Act (Loi de Californie relative à l'eau potable et aux substances toxiques)(Proposition 65)**. Ce produit contient la substance suivante, reconnue par l'État comme étant une cause de cancer : Laine de verre, particules en suspension dans l'air de taille respirable.

Canada (WHMIS) : Ce produit est un produit contrôlé de classe D2A au titre des réglementations WHMIS du Canada.

SECTION XV - APPROBATIONS

Raison de la révision : Mise à jour du listage du produit, nom de la société **Rév. : 5**

Date d'approbation : 01/10/06

Préparé par : Knauf Insulation

Date de publication précédente : 23/01/04

SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

À la date du présent document, les informations qu'il contient sont, au meilleur de nos connaissances, exactes et elles sont données en toute bonne foi en conformité aux lois nationales et locales en vigueur. Cependant, aucune garantie ou représentation de loi ou de fait, relative auxdites informations, n'est prévue, ni accordée.